

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 10: **Trafics urbains**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PASSATION DES MARCHÉS ET VOLONTARIAT AU SEIN DE LA SIA

Dans sa séance du 8 avril à Berne, la direction de la **sia** a abordé l'état des travaux autour des thèmes prioritaires 2003 et nombre d'autres sujets. Avant la réunion, a eu lieu l'échange de vues annuel avec le conseil d'administration de la SEATU.

La direction a ratifié la présentation définitive des comptes 2002, déjà vérifiés par l'organe de contrôle externe, à l'attention de la prochaine assemblée des délégués. Bien qu'approuvés durant l'exercice 2002, les *Swisscodes* ne généreront des recettes qu'en 2003, aussi les comptes bouclent-ils sur un déficit opérationnel de 109 000 francs. Il faudra donc libérer plus de provisions destinées à divers projets qu'il ne sera possible d'en constituer. La présentation des comptes est accompagnée d'une imputation détaillée des coûts indiquant précisément quelles activités dégagent un résultat positif ou négatif.

Standards sia pour l'adjudication de mandats

Objet de débat permanent au sein de la **sia**, les règles gouvernant l'adjudi-

cation de mandats revêtent une importance centrale pour les bureaux d'architectes et d'ingénieurs. La direction a désigné un comité chargé de réexaminer les structures actuelles et d'élaborer des propositions sur la manière dont la **sia** pourrait définir des standards similaires à ceux en vigueur dans le domaine des concours. La question revêt en effet une actualité croissante face à la révision programmée de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Le nouveau bureau de la **sia** à Berne (*sia inter.national*) coordonnera la prise de position de la **sia**, qu'il s'agira d'intégrer dans « constructionsuisse ». Pour obtenir une analyse largement étayée de la situation actuelle, des membres bureaux seront interrogés par e-mail en même temps que des représentants de diverses commissions et organes de la **sia**.

Priorité au volontariat

Un autre sujet de préoccupation constant au sein de la **sia** est le rapport tendu entre les contributions fournies sur une base volontaire - qui reposent sur une longue tradition au sein de notre Société et y jouissent d'une reconnaissance établie - et la collabo-

ration rémunérée. Le secrétariat général a examiné les principes jusqu'ici en vigueur - consignés dans divers règlements et marches à suivre - et proposé à la direction les précisions qu'il conviendrait d'y apporter. Celles-ci touchent essentiellement au champ d'application des règlements, au volume du travail volontairement consenti, ainsi qu'aux critères justifiant l'octroi d'un mandat rémunéré et aux conditions de son autorisation. La direction a chargé le secrétariat général de procéder aux adaptations nécessaires.

Suivi détaillé des instruments développés par le CRB

Le CRB travaille à une nouvelle série d'outils qui permettront une description des prestations, un calcul des prix et un échange de données efficaces grâce à un système de classification intégré à tous les niveaux. Or il importe de ne pas négliger les interfaces avec les travaux propres à la **sia**, notamment en matière de normes techniques, de règlements, de conditions contractuelles liées aux normes et de contrats. La direction a donc chargé un groupe de travail placé sous la direction de Beat Jordi d'accompagner le projet, de véri-



D'un point de vue écologique, tout plaide en faveur du gaz naturel. En Suisse, si tout le monde se chauffait au gaz naturel, l'air serait nettement plus pur*. En outre, le gaz naturel est principalement transporté via des conduites. Il n'est pas toxique et ne salit ni les sols ni les cours d'eau. En d'autres termes, le gaz naturel peut fortement contribuer à ménager notre environnement et à faire en sorte que notre pays atteigne les objectifs qu'il s'est fixés en matière de climat, notamment la diminution des émissions de CO₂.

* Source: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Document Environnement N° 315 «Energie de chauffage tirée de l'huile de chauffage, du gaz naturel ou du bois ?», 2000

fier sa fonctionnalité et son efficacité - également pour les bureaux d'étude -, ainsi que d'assurer en temps opportun le feed-back avec les activités de la **sia**.

Refus de nouvelles obligations

Le projet de modification de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs de la construction inclut de nouvelles obligations quant aux mesures concrètes de sécurité sur les chantiers qui seraient à la charge des maîtres d'ouvrages, respectivement de la direction des travaux. La **sia** et l'usic s'opposent ensemble à ce texte, car une ordonnance doit se limiter à préciser la loi, sans introduire de nouvelles obligations et responsabilités.

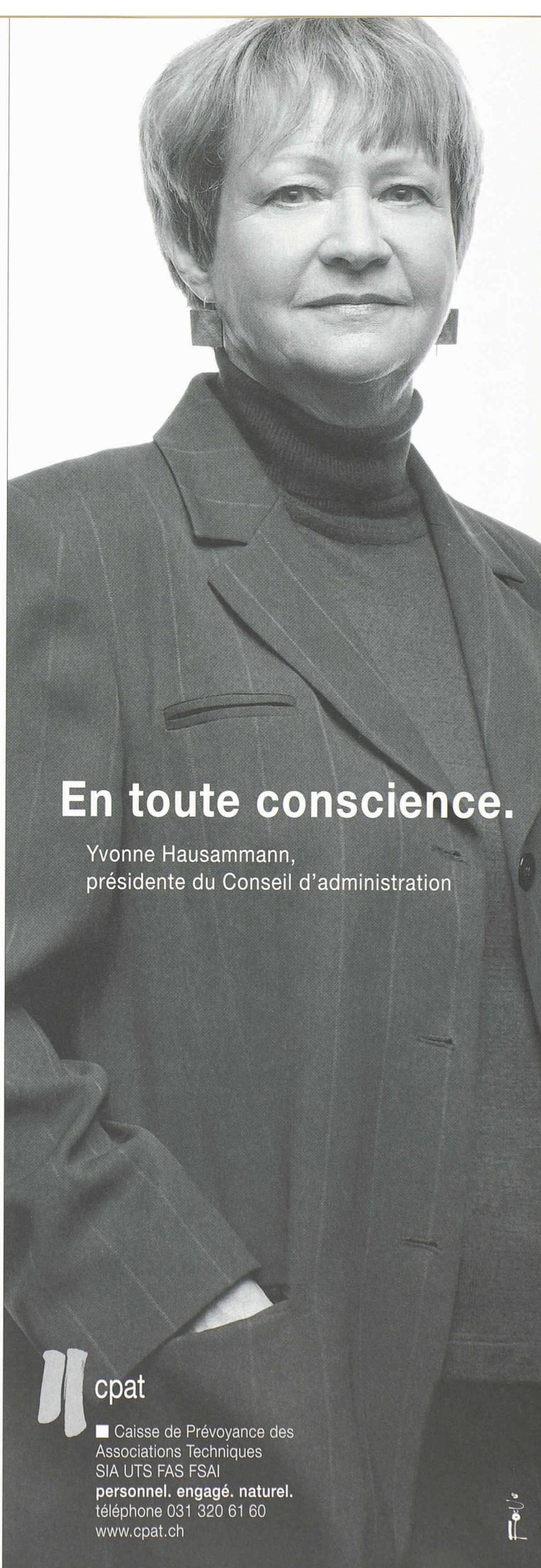
Femmes et sia, Journée culturelle

Les femmes architectes, membres de la **sia**, représentent à peine un tiers de leurs homologues inscrites à l'EPFZ, une comparaison qui s'avère encore plus défavorable dans le cas des femmes ingénieurs. La direction a donc positivement accueilli une initiative visant à profiler davantage les femmes au sein de la **sia** et à augmenter leur nombre, aussi bien dans l'association que dans les filières concernées des EPF et des Hautes écoles spécialisées. A cet effet, un groupe de travail « Femmes et sia » sera constitué pour élaborer un concept répondant à ces objectifs.

Enfin, sur la base d'une présentation d'idées, la direction a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur la proposition d'une Journée culturelle de la **sia** en 2005. Contentons-nous pour l'heure d'en dévoiler le titre de travail, soit « Inspiration lumière » et le lieu : Berne.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

*Fin de la partie
rédactionnelle*



En toute conscience.

Yvonne Hausammann,
présidente du Conseil d'administration



cpat

■ Caisse de Prévoyance des
Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI
personnel. engagé. naturel.
téléphone 031 320 61 60
www.cpat.ch